

E.2.1 ACTION EN FAVEUR DU SPORT

4

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ADAPTÉ À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES



E2

NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Permettre aux sportifs handicapés de disposer du matériel nécessaire à la pratique sportive adaptée à son handicap.

BÉNÉFICIAIRES

Sportifs handicapés.

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

Chaque dossier est étudié par une commission ad hoc

TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

La subvention départementale, calculée sur le montant TTC de l'acquisition, est plafonnée à 10 000 €.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- demande de subvention motivant le projet sportif de la personne handicapée
- plan de financement prévisionnel
- Relevé d'Identité Bancaire
- devis descriptifs et estimatifs du matériel

DIRECTION DE REFERENCE

Direction des Sports
Service des Partenariats

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Aucune